



3 décembre 2021

(21-9125)

Page: 1/2

Comité des accords commerciaux régionaux  
Conseil du commerce des services

Original: anglais

### NOTIFICATION D'UN ACCORD COMMERCIAL RÉGIONAL

<b>1. Membre(s) adressant la notification:</b> Royaume-Uni et Norvège
<b>2. Date de la notification:</b> 30 novembre 2021
<b>3. Notification au titre:</b> <b>[X] de l'article XXIV:7 a) du GATT de 1994</b> <b>[X] de l'article V:7 a) de l'AGCS</b> <b>[ ] du paragraphe 4 a) de la Clause d'habilitation</b>
<b>4. Parties à l'accord:</b> Royaume-Uni, d'une part; et Islande, Liechtenstein et Norvège, d'autre part.
<b>5. Date de signature:</b> 8 juillet 2021
<b>6. Date(s) d'entrée en vigueur:</b> 1 <sup>er</sup> décembre 2021 (application provisoire) pour le Royaume-Uni et la Norvège, conformément à l'article 17:5 (entrée en vigueur), paragraphe 3, de l'Accord.
<b>7. Description succincte de l'accord:</b> <p>L'Accord de libre-échange entre l'Islande, la Principauté du Liechtenstein et le Royaume de Norvège, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (l'"Accord") remplace l'Accord sur le commerce des marchandises conclu entre l'Islande, le Royaume de Norvège et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (voir la série de documents WT/REG430/N/1), qui régit les arrangements commerciaux actuels entre le Royaume-Uni et la Norvège.<sup>1</sup></p> <p>L'Accord de libre-échange entre l'Islande, la Principauté du Liechtenstein et le Royaume de Norvège, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (l'"Accord") établit une zone de libre-échange pour le commerce des marchandises au sens de l'article XXIV du GATT de 1994 et pour le commerce des services au sens de l'article V de l'AGCS.</p> <p>L'Accord contient des dispositions sur le commerce de marchandises, les services, l'investissement, le numérique et les télécommunications, les petites et moyennes entreprises, et le commerce et le développement durable, y compris l'autonomisation économique des femmes.</p> <p>La présente notification porte sur l'application provisoire de l'Accord uniquement entre le Royaume-Uni et la Norvège s'agissant de l'ensemble des dispositions, à l'exception de celles qui concernent les marchés publics.</p>

<sup>1</sup> La présente notification concerne uniquement l'application provisoire de l'Accord entre le Royaume-Uni et la Norvège. D'autres notifications seront présentées en temps utile pour rendre compte de la mise en œuvre de l'Accord entre le Royaume-Uni et l'Islande et le Liechtenstein, respectivement. Les séries de documents pertinentes sont les suivantes: WT/REG430 (Accord entre le Royaume-Uni et la Norvège et l'Islande) et, dans une certaine mesure, WT/REG437 (Accord entre le Royaume-Uni et la Suisse et le Liechtenstein).

**8. Le texte et les listes, annexes et protocoles y relatifs sont:**

**communiqués au Secrétariat de l'OMC (format électronique)**

**accessibles par le (les) lien(s) Internet officiel(s) ci-après:**

<https://www.gov.uk/government/publications/free-trade-agreement-between-iceland-the-principality-of-liechtenstein-and-the-kingdom-of-norway-and-the-united-kingdom-of-great-britain-and-northern>